



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version n° : 09

Date d'émission : le 19-11-20

Date de révision : le 05-01-23

Date de la version remplacée: le 17-08-22

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Informations importantes	*** Cette fiche de données de sécurité est exclusivement destinée à une utilisation par HP pour les produits authentiques HP. Toute utilisation non autorisée de cette fiche de données de sécurité est strictement interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires de la part de HP. ***
1.1. Identificateur de produit	
Nom commercial ou désignation du mélange	CH562Series[C][3]
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
Utilisations identifiées	Impression jet d'encre
Utilisations déconseillées	Aucun connu.
1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	HP France SAS 14, rue de la Verrerie – CS 40012 92197 Meudon CEDEX France
	HP Europe B.V. Boîte postale 667 1180 AR Amstelveen Les Pays-Bas
Téléphone	+31 20 721 3400
HP Inc. Ligne d'appel santé humaine	
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis)	1-800-457-4209
(Ligne directe)	1-760-710-0048
HP Inc. Ligne d'appel soins client	
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis)	1-800-474-6836
(Ligne directe)	1-208-323-2551
Courrier électronique :	sustainability@hp.com
1.4 Numéro d'appel d'urgence	+ 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange	
Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification des substances comme dangereuses conformément au règlement (CE) 1272/2008.
2.2. Éléments d'étiquetage	
Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié	
Pictogrammes de danger	Aucun(e)(s).
Mention d'avertissement	Aucun(e)(s).
Mentions de danger	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Nom de la matière : CH562Series[C][3]

15446 Version n° : 09 Date de révision : le 05-01-23 Date d'émission : le 19-11-20

SDS FRANCE

1 / 9

Mentions de mise en garde

Prévention	Non disponible.
Intervention	Non disponible.
Stockage	Non disponible.
Élimination	Non disponible.

Informations supplémentaires de l'étiquette Contient du benzisothiazolinone. Risque de réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux. Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes.

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Informations générales**

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Cuivre, complexes de produits de réaction entre de l'anhydride phtalique, de l'acide 2,3-pyridinedicarboxylique et de l'urée, dérivés d'aminosulfonyl sulfo [[2-[[4-[(3-sulfophényl)amino]-6-[(4-sulfophényl)amino]-1,3,5-triazin-2-yl]amino]éthyl] amino]sulfonyle, sels sodiques	<5	1025071-45-7 696-533-7	-	-	
Classification : Eye Dam. 1;H318, Aquatic Chronic 3;H412					
disulfonate d'héxadécyldiphényloxyde de disodium	<1	65143-89-7 -	-	-	
Classification : Eye Dam. 1;H318, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410					
1,2-benzisothiazolin-3-one (benzisothiazolinone)	<0.05	2634-33-5 220-120-9	01-2120761540-60-XXXX	613-088-00-6	
Classification : Acute Tox. 4;H302;(ATE: 500 mg/kg), Acute Tox. 2;H330, Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318, Skin Sens. 1A;H317, Aquatic Acute 1;H400(M=1), Aquatic Chronic 2;H411					

Remarques sur la composition Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

Informations générales Non disponible.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
Ingestion	En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Non disponible.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Non disponible.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun(s) connu(s).

Nom de la matière : CH562Series[C][3]

15446 Version n° : 09 Date de révision : le 05-01-23 Date d'émission : le 19-11-20

SDS FRANCE

2 / 9

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Non disponible.
5.3. Conseils aux pompiers	
Équipements de protection particuliers des pompiers	Non disponible.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Non disponible.
Méthodes particulières d'intervention	Aucun n'est établi.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
Pour les non-secouristes	Porter un équipement de protection approprié.
Pour les secouristes	Non disponible.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.
6.4. Référence à d'autres rubriques	Non disponible.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Non disponible.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle	
Limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Valeurs limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
Procédures de suivi recommandées	Non disponible.
Doses dérivées sans effet (DDSE)	Non disponible.
Concentrations prédites sans effet (PNEC)	Non disponible.
Directives au sujet de l'exposition	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.
8.2. Contrôles de l'exposition	
Contrôles techniques appropriés	Utiliser dans une zone correctement ventilée.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Informations générales	Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.
Protection des yeux/du visage	Non disponible.
Protection de la peau	
- Protection des mains	Non disponible.
- Autres	Non disponible.
Protection respiratoire	Non disponible.
Risques thermiques	Non disponible.
Mesures d'hygiène	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Non disponible.

Nom de la matière : CH562Series[C][3]

15446 Version n° : 09 Date de révision : le 05-01-23 Date d'émission : le 19-11-20

SDS FRANCE

3 / 9

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Cyan
Odeur	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Inflammabilité	Non disponible.
Point d'éclair	>93.3 °C (>200.0 °F) Pensky-Martens coupe fermée
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
pH	8 - 8,4
Viscosité cinématique	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (dans l'eau)	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité et/ou densité relative	
Densité	1.05 g/cm3
Densité de vapeur	1 (air = 1,0).
Caractéristiques des particules	Non disponible.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation	Non déterminé
Viscosité	2 cp
COV	<171 g/L

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Non disponible.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produit pas.
10.4. Conditions à éviter	Non disponible.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Lors de sa décomposition, ce produit peut produire de l'oxyde d'azote, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire sous forme gazeuse.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

Informations générales	Non disponible.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Inhalation	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
Contact avec la peau	Le contact avec la peau peut provoquer une légère irritation.
Contact avec les yeux	Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation.
Ingestion	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Symptômes	Non disponible.

Nom de la matière : CH562Series[C][3]

15446 Version n° : 09 Date de révision : le 05-01-23 Date d'émission : le 19-11-20

SDS FRANCE

4 / 9

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non irritant chez le lapin (OCDE 404)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classée comme irritante selon le test sur oeil de lapin isolé.
Yeux disulfonate d'héxadécylidiphényloxyde de disodium	Gravement irritant, lapin néo-zélandais (OECD 405)
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Non disponible.
Autres informations	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
disulfonate d'héxadécylidiphényloxyde de disodium (CAS 65143-89-7)		
<i>Aiguë</i>		
Autre	CE50 Pseudokirchneriella subcapitata	10 mg/l, 72 h (OCDE 201)
Aquatique		
<i>Aiguë</i>		
Crustacé	CE50 Daphnia magna	13.9 mg/l, 48 h (OCDE 202)
Poisson	CL50 Oncorhynchus mykiss	0.42 mg/l, 96 h (OCDE 203)
<i>Chronique</i>		
Crustacé	CSEO Daphnia magna	0.7 mg/l, 21 d

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie – rapide)

disulfonate d'héxadécylidiphényloxyde de disodium 87.7 en %, Intrinsèquement biodégradable.
Durée du test: 7 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Adsorption

Sorption dans les sols/sédiments – Log Koc

disulfonate d'héxadécylidiphényloxyde de disodium 4.54 - 4.81, (20°C, OECD 106)

Nom de la matière : CH562Series[C][3]

15446 Version n° : 09 Date de révision : le 05-01-23 Date d'émission : le 19-11-20

SDS FRANCE

5 / 9

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Non disponible.
12.7. Autres effets néfastes	Non disponible.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Non disponible.
Emballage contaminé	Non disponible.
Code des déchets UE	Non disponible.
Informations / Méthodes d'élimination	Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement. Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse http://www.hp.com/recycle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Numéro ONU	Non disponible.
Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé.
Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	Non disponible.
Risque subsidiaire	-
Groupe d'emballage	Non disponible.
Dangers pour l'environnement	
Polluant marin	Non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.

IATA

Numéro ONU	Non disponible.
Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé.
Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	Non disponible.
Risque subsidiaire	-
Groupe d'emballage	Non disponible.
Dangers pour l'environnement	Non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.

IMDG

Numéro ONU	Non disponible.
Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé.
Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	Non disponible.
Risque subsidiaire	-
Groupe d'emballage	Non disponible.
Classe(s) de danger pour le transport	
Polluant marin	Non
EmS	Non disponible.
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.

ADR

Numéro ONU	Non disponible.
Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé.
Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	Non disponible.

Nom de la matière : CH562Series[C][3]

15446 Version n° : 09 Date de révision : le 05-01-23 Date d'émission : le 19-11-20

SDS FRANCE

6 / 9

Risque subsidiaire	-
No. de danger (ADR)	Non disponible.
Code de restriction en tunnel	Non disponible.
Groupe d'emballage	Non disponible.
Dangers pour l'environnement	Non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.
Autres informations	Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID). Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC : Non applicable.

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations	HP respecte les exigences réglementaires en matière de déclaration des produits chimiques, dans la mesure où elles sont applicables. Tous les produits chimiques sont déclarés, font l'objet d'une exemption de déclaration ou sont répertoriés dans l'inventaire des substances existantes dans les pays suivants : États-Unis (TSCA), Canada (LI/LES), Australie (AICIS), Japon (ISHL, ENCS), Philippines (PICCS), Nouvelle-Zélande (NZIoC), Russie et Chine (IECSC). Pour obtenir des informations sur l'importation et/ou les exigences supplémentaires découlant des systèmes d'enregistrement, comme dans l'UEEA, l'UE, en Corée du Sud, en Turquie, au Royaume-Uni, en Inde et à Taïwan, contactez le Centre Développement durable et Conformité (sustainability@hp.com).
Autres informations	Cette fiche de données de sécurité est conforme aux dispositions de la réglementation (UE) 2015/830. Classification conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 modifiée. Dispositions particulières : Réglementation (CE) N°1907/2006 du Parlement et du Conseil Européen concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions relatives aux produits chimiques (REACH), établissant une Agence Européenne des Produits Chimiques, amendant la Directive 1999/45/CE et rejetant la Réglementation du Conseil (CEE) N°793/93 et la Réglementation de la Commission (CE) N°1488/94 ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE (dans sa version amendée du OJ L (Journal officiel de l'Union européenne) 396 du 29.05.2007 page 3 avec plus amples rectifications et avenants).
Réglementations nationales	Non disponible.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Se référer au document SUMI ou GEIS ci-joint, le cas échéant.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Références	Règlement (CE) No 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions d'utilisation des produits chimiques (Règlement REACH) et instituant une Agence européenne des produits chimiques. Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le Règlement (CE) No 1907/2006. Règlement (CE) No 1272/2008 du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, tel qu'amendé (Règlement CLP). Les informations contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, notamment, mais sans s'y limiter, sur les données présentes dans les homologations des ingrédients. Elles n'ont pas vocation à être exhaustives et doivent être utilisées uniquement comme guide.
Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange	La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.
Texte intégral des mentions qui ne sont reproduites que partiellement aux rubriques 2 à 15	H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H330 Mortel par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations de révision	Aucun(e)(s).
Informations de formation	Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité

Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications réglementaires d'autres pays.

Cette fiche de données de sécurité est destinée à transmettre des informations sur les encres HP (toners) fournies avec les fournitures d'encre HP (toner) authentiques. Si notre fiche de données de sécurité vous a été fournie avec une fourniture rechargée, reconditionnée, compatible ou autre, qui n'est pas authentique HP, veuillez noter que les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à fournir des informations sur ces produits. Il peut y avoir des différences importantes entre les informations contenues dans ce document et les informations de sécurité pour le produit que vous avez acheté. Veuillez contacter le vendeur des fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles pour obtenir des informations pertinentes, y compris des informations sur les équipements de protection individuelle, les risques d'exposition et les consignes de sécurité. HP n'accepte pas les fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles dans nos programmes de recyclage.

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis)	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Cleveland coupe ouverte
Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
NTP	Programme National de Toxicologie
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
PEL	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
VLCT	Limite d'exposition à court terme
TCLP : <value>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
Vle	Seuil Limite
TSCA	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
COV	Composés Organiques Volatils